

Région de / District de : _____

Cercle de : _____

Arrondissement de : _____

Commune de : _____

Ambassade/Consulat de : **AMBASSADE DU MALI AU JAPON**

Décision N°017/AMJT/2018

portant nomination des membres de la commission et de la sous-commission de remise des cartes d'électeur biométriques

L'Ambassadeur

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°96-059 du 04 novembre 1996 portant création de communes, complétée par la loi N°01-043 du 07 juin 2001 ;
- Vu la Loi N°2012-017 du 10 mars 2012 portant création des circonscriptions Administratives en République du Mali ;
- Vu la Loi N°2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la loi N°2018-014 du 23 avril 2018, portant loi électorale ;
- Vu le Décret N°2015-0067/P-RM du 13 février 2015 fixant les conditions de nomination et les attributions des chefs de circonscription administrative ;
- Vu l'instruction N°000404-/MATD-SG du 21 mai 2018 relative à la gestion des cartes d'électeur biométriques ;
- Vu la Lettre N°000451/MATD-SG du 01 juin 2018 invitant à prendre les actes nécessaires conformément à la Loi N°2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la Loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant loi électorale ;

Considérant les nécessités.

Décide :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission et de la sous-commission de remise des cartes d'électeur biométriques dans la Juridiction de l'Ambassade du Mali au Japon les personnes dont les noms suivent :

1. Commission :

Président : - Monsieur Ismaïla NIENTA, Ressortissant Malien à Tokyo.

Membres : - Madame Anta SONFO, Deuxième Conseiller, Membre de l'Administration ;

- Monsieur Harouna DABO, Représentant titulaire URD ;

- Monsieur Ibrahim DIARRA, Représentant suppléant URD ;

- Monsieur Lacina DOUCOURE, Représentant titulaire RPM ;

- Monsieur Samba KONATE, Représentant suppléant RPM.

2. Sous-commission :

Président : - Monsieur Ahmadou Ahmadou TRAORE, Ressortissant malien, Séoul.

Membres : - Madame Anta SONFO, Deuxième Conseiller, Membre de l'Administration ;

- Monsieur Mamadou MAKADJI, Ressortissant malien, Séoul ;

- Monsieur Ismaila CISSE, Ressortissant malien, Séoul ;
- Monsieur Mahamadou SISSAKO, Ressortissant malien, Séoul ;
- Monsieur Boubacar COULIBALY, Ressortissant malien, Auckland ;
- Monsieur Seydou DIALLO, Ressortissant malien, Auckland.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Original 1.
- Intéressés.
- MAECI.
- MATD.
- DGE.
- CENI.
- CEA.

Tokyo, le 14 juin 2018



L'Ambassadeur

Aya THIAM DIALLO

Chevalier de l'Ordre National